

Contribution à l'enquête publique
sur la modification n°3 du PLUI de
Plaine commune

VOTRE AVIS COMPTE !



Or la modification empêche la remise en état des parcelles que le collectif de défense des Jardins des Vertus avait pourtant obtenu après des mois de lutte !

Elle précise avoir pour but d'étendre le projet de gare sur une zone des jardins (qui en conséquence ne sera pas restaurée) ; et de se servir d'une autre comme d'un débarras de chantier, la polluant ainsi de façon durable.

Pour vous opposer à cela, votre avis compte et vous pouvez participer dès maintenant à l'enquête publique juste ici : <https://www.registredemat.fr/plui-modif3/deposez-votre-observation-en-ligne>

Et pour y contribuer en quelques minutes, on vous accompagne pas à pas !



Etape

1

D'abord, rendez-vous sur le site, cliquez sur « déposez votre contribution » et remplissez vos informations personnelles :

DÉPOSEZ VOTRE OBSERVATION !

Vous êtes	
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Adresse	Adresse
Code Postal	CP
Ville	Ville
Email	Email

Etape

2

La case « Observation » correspond à votre contribution, c'est-à-dire votre avis sur le projet. Un paragraphe suffit.

Si vous n'avez pas d'idées pour l'écrire, on vous propose un petit jeu.

Pour chacun des points (0, 1, 2, 3, 4) choisissez à chaque fois une ou plusieurs option (a, b, c, d, e) afin de construire votre propre contribution en deux minutes. Vous pouvez aussi écrire vos propres phrases en vous inspirant des exemples. Le but est que les contributions de tout le monde ne soient pas les mêmes, sinon elles ne seront pas prises en compte.

Une petite phrase d'introduction

- a. La modification du PLUI de plaine commune, m'a grandement interpellé.e.
- b. Quand j'ai vu la modification du PLUI qui touche encore les jardins j'ai estimé devoir contribuer.
- c. Modifier le périmètre des jardins ? Encore ?
- d. Je participe à cette enquête en y mettant mes derniers espoirs en la démocratie.

Choisis un ou des contexte.s dans lequel arrive cette modification

a. La commune d'Aubervilliers est une des communes les plus dépourvues en espaces verts d'Ile-de-France, bien loin derrière les recommandations de l'OMS. Chaque projet d'urbanisme fait peser un risque sanitaire supplémentaire sur la vie des personnes habitant le territoire. Nous habitants.es d'Aubervilliers / de la Seine Saint Denis / de l'Ile de France avons besoin d'espaces verts, de jardins, de parcs afin de mieux respirer dans nos quartiers et de ne pas vivre entouré.es de plus de béton et de pollution. C'est donc absurde de bétonner encore davantage nos quartiers.

b. Depuis 2020, les citoyen.nes d'Aubervilliers se mobilisent contre la destruction des Jardins des Vertus et ont obtenu gain de cause. La cour administrative d'appel a en effet reconnu que les surfaces de jardins non strictement nécessaires au projet ne doivent pas être urbanisées au regard de l'importance de la préservation d'espaces verts en Ile-de-France.

c. La destruction d'un jardin est incommensurable, surtout au regard de la rareté de ces terres en Ile-de-France, et ne saurait être compensée par une reconstitution de la zone. Devons-nous rappeler que la formation de sols de qualité prend des dizaines d'années, et dans le cas des jardins d'Aubervilliers, qu'une utilisation de ces zones comme stockage pour le chantier reviendrait à détruire des centaines d'années de travail des jardiniers ? Aujourd'hui, ces mêmes parcelles seraient être utilisées comme zone de stockage de chantier, ce qui n'a rien à voir avec une remise en état de ces jardins.

c. Le projet de cette gare pour la ligne 15 du Grand Paris a pour but de favoriser la mobilité des franciliens. Or pour les autres gares déjà construites sur les autres lignes, il n'a pas fallu plus que 1000m² pour réaliser une gare fonctionnelle. Le projet actuel porte sur une urbanisation de 5000 m². Pour moi vous ne justifiez pas l'intérêt de passer 4000 m² supplémentaires en zone urbanisée.

d. A Aubervilliers l'été dernier des températures records ont été atteintes. Entre l'intérieur des jardins et la rue ce sont plus de 15 degrés de différence. Ce phénomène d'îlots de chaleur est partout sur le territoire de la commune. Il est dangereux et seuls les espaces naturels permettent tant bien que mal de tempérer la situation. Les phénomènes climatiques extrêmes sont amenés à se multiplier, nous avons besoin de préparer notre territoire à cette réalité.

Pour la prochaine vague de chaleur, celle qui nous frappera inévitablement l'été prochain, vous avez un plan de secours pour que les habitants.es d'Aubervilliers puissent s'abriter dans des espaces verts, où est ce que la gare est justement faire pour qu'ils et elles puissent s'enfuir ?

e. Où préférez-vous passez vos été caniculaires ? Dans un métro bondé ou dans un jardin ombragé ?

f. (vous avez d'autres idées ? N'hésitez pas à écrire les vôtres)

Un petit mot sur le contenu (que tu peux copier-coller tel quel !)

D'une part la modification du plan local d'urbanisme consiste en l'annonce de la restauration de la zone de jardins partagés, dont le juge a prononcé l'illégalité de l'artificialisation dans le but d'accueillir une partie de la piscine olympique. Mais dans un second temps la modification précise avoir pour but d'étendre la zone urbanisée par le projet de gare à une partie de cette zone de jardins (qui ne sera donc pas restaurée), et de se servir temporairement de l'autre partie de la zone jardins (Nj) comme débarras de chantier ICPE au service du projet de gare. Cette seconde partie qui consiste à amputer la zone « à remettre en état » et à polluer durablement ses sols est très peu mise en avant dans l'annonce ou le titre de l'enquête publique, alors qu'elle consiste bien en l'artificialisation d'une partie de la zone et en la pollution de l'autre partie.

Et des petits arguments à piocher !

a. La loi climat a acté l'objectif de zéro artificialisation nette. Comment est-il possible d'encore imaginer un urbanisme qui consomme les espaces naturels et nourriciers ? Cette modification du PLUI entraîne directement le fait de ne pas remettre en l'état une partie des jardins et de polluer les sols de l'autre partie. Le juge lui-même a fait état de l'importance de maintenir le phénomène de l'artificialisation des jardins dans le plus strict nécessaire. La gare dispose d'ores et déjà d'une emprise immense ne nécessitant pas de s'étendre encore davantage sur les jardins.

b. Dans sa décision relative au recours contre le PLUI pour avoir empiété sur la zone des jardins afin d'y inscrire l'emprise du projet de piscine olympique, le juge a considéré que l'emprise de ce projet devait se réduire au « strict nécessaire ». Le PLUI a donc été jugé illégal, pour avoir intégré l'artificialisation d'une des parcelles des jardins. Pourtant par cette modification vous allez faire la même erreur une fois encore. Le projet de gare empiète encore sur ces parcelles dont la remise en l'état a été demandée par le juge, et cela de manière parfaitement superflue. Nous attaquerons encore cette modification s'il le faut, car en effet il existe de nombreuses autres façons de construire sans amputer les précieux jardins ouvriers d'Aubervilliers.

c. Quand on fait une gare qui détruit autant de terres aussi indispensables pour notre survie collective on s'assure au moins qu'elle soit utile pour les habitant.es. Nous n'avons pour l'instant aucune preuve que ce soit réellement le cas

d. 2 gares différentes à 100 mètres de distance, pourquoi faire ?

e. Aubervilliers est l'une des communes les moins pourvues en espaces verts d'Ile-de-France. Les ilots de chaleur y sont nombreux et le dernier été fut catastrophique pour les habitants qui ont vu les températures dans la rue dépasser les 40 degrés plusieurs jours de suite. Les habitant.es du territoire ne demandent pas une gare ! Nous demandons de l'air respirable et des espaces verts accessibles permettant de réguler les températures. La modification du PLUI ne permet ni l'accessibilité de la parcelle à restaurer, ni la préservation du peu d'espaces encore disponibles.

f. (des idées d'autres conséquences possibles ?)

Et la conclusion !

En raison de tous les arguments évoqués ci-dessus et beaucoup d'autres aussi, je m'oppose à cette modification qui a en partie pour objectif d'agrandir l'emprise d'un projet d'urbanisation inadéquate sur des jardins ouvriers indispensables à notre vie commune.

Etape

3

Validation ! Et voilà !

Vous avez écrit votre contribution. N'oubliez pas de la valider sur le site.

Merci encore pour votre soutien et la lutte continue !

[Déposer mon observation](#)